



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MUSICIENS

2^e Conférence Internationale des Orchestres

Amsterdam, 9 mars 2011

Déclaration finale

I. FINANCEMENT DES ORCHESTRES

1.1 Financements publics / privés dans l'environnement économique actuel

- Dans un certain nombre de pays de tradition symphonique, des orchestres sont menacés de coupes budgétaires, de réduction ou de fermeture. Le raisonnement sous-tendant ces décisions peut varier, mais la crise financière est actuellement utilisée comme un argument supplémentaire pour réduire drastiquement les contributions publiques ou privées aux Arts et à la Culture.
- Sans dissocier les orchestres du reste de l'économie, les décideurs politiques et les mécènes privés doivent néanmoins adopter une approche globale et rester conscients de la responsabilité sociale et culturelle qui est la leur de garder vivantes les institutions musicales, les préservant pour les générations à venir comme un bien précieux contribuant à un monde meilleur.
- De même, faire en sorte que les orchestres apportent une réponse pertinente aux attentes des citoyens en matière de qualité de vie doit plus que jamais être une priorité, y compris lorsque les ressources décroissent.

1.2 Interdépendance entre acteurs de l'économie du spectacle vivant

- Lorsque des décisions susceptibles d'affecter la capacité d'un orchestre à accomplir pleinement son rôle et ses missions sont envisagées, il est essentiel d'impliquer les autres acteurs du secteur du spectacle vivant et d'interagir avec l'ensemble des industries concernées, afin de prendre en compte toutes les dimensions de ce secteur.
- L'implication de ces acteurs est directement lié à l'impact positif des orchestres sur l'économie locale et nationale (tourisme, restaurants et bars, facteurs d'instruments, producteurs de disques...).

1.3 Vers une gestion visionnaire des orchestres

- Le rôle de l'orchestre est multiple. Il peut être vu à la fois comme un pilier du patrimoine culturel et comme un lieu de création et d'innovation. Pour être pertinente, l'évaluation de son activité et de son succès doit prendre en compte toutes ses dimensions : non seulement l'indice moyen de fréquentation mais aussi sa contribution à la création d'œuvres nouvelles et sa capacité à toucher un public varié.
- L'administrateur de l'orchestre est l'interface entre les ressources humaines de l'institution, ses partenaires financiers et le public, ce qui requiert des compétences, un savoir-faire et une expérience spécifiques dans chacun de ces domaines. Il doit aussi garantir l'adaptation de son organisation à l'ère numérique tout en respectant les droits de propriété intellectuelle des musiciens.
- Aujourd'hui, tout orchestre, quelle que soit sa notoriété, peut se trouver soudainement en situation de devoir lutter pour survivre. Il est de la responsabilité de l'administrateur d'être imaginatif, créatif, innovant, afin que l'orchestre soit perçu comme une composante vitale de la société.
- L'environnement en constante évolution que connaissent les orchestres exige la mise en place d'une relation rénovée entre l'administration et les musiciens créant les conditions d'un véritable partenariat en matière de gouvernance.

II. SANTÉ, PRÉVENTION DES RISQUES ET PRESTATIONS SOCIALES

2.1 Vers des politiques efficaces de prévention des risques

- Des progrès ont été réalisés dans la prévention des risques au sein des orchestres professionnels. Toutefois, les musiciens sont encore trop souvent exposés à des risques qui pourraient aisément être évités, notamment en améliorant leurs conditions de travail.
- Une prévention efficace exige une interaction constante entre l'administration et les représentants des musiciens, de façon à identifier les risques et investir dans des politiques à court et à long terme. Les points nécessitant une attention particulière comprennent notamment la répartition dans le temps de la charge de travail, la surveillance du niveau d'exposition au bruit, le choix et le remplacement des chaises, la consultation de kinésithérapeutes et d'ergonomistes, l'évaluation de l'impact physiologique du répertoire (tant en termes d'exposition au bruit que de stress musculaire).
- La prévention des risques en matière de santé doit inclure la détection des postures ou habitudes inadéquates par les professeurs et par les parents le plus tôt possible dans le cursus musical, de façon à prévenir des problèmes futurs.
- Les musiciens professionnels, tout comme les sportifs, devraient pouvoir accéder aux meilleurs spécialistes et traitements médicaux.

2.2 Vers une reconnaissance des maladies professionnelles

- La prévalence de la dystonie focale parmi les musiciens professionnels est 50 fois plus élevée que dans le reste de la population active. À lui seul, ce fait justifierait que soit menée une politique publique afin que cette maladie soit convenablement prise en compte. Toutefois, il existe également d'autres affections qui résultent directement et exclusivement de l'activité professionnelle du musicien dans l'orchestre.
- L'expérience d'experts médicaux et des études spécifiques peuvent aider la société à mieux comprendre comment ces troubles surviennent dans la carrière du musicien et à les faire reconnaître en tant que maladies professionnelles.

2.3 Soutien aux musiciens des orchestres

- Le travail du musicien professionnel s'accompagne d'une grande vulnérabilité au stress et à l'anxiété, en raison de l'effet cumulé de facteurs tels que la précarité de l'emploi, une dépendance extrême vis-à-vis du niveau de condition physique, l'exposition permanente au public, des horaires de travail incompatibles avec une vie de famille normale etc.
- Durant sa carrière, le musicien peut être confronté à des épisodes difficiles suite à la survenue d'un ou plusieurs des problèmes évoqués ci-dessus. Dans ce cas, il est crucial qu'un soutien puisse lui être apporté. Par exemple, la dystonie focale fait souvent l'objet d'un diagnostic tardif. Pendant cette période de latence, le musicien qui n'est plus en capacité de jouer peut avoir le sentiment que son problème n'est pas pris au sérieux, ce qui peut entraîner des conséquences psychologiques qui s'ajoutent le, cas échéant, aux difficultés financières.
- Il est par conséquent vital que toutes les parties concernées coopèrent en vue d'apporter une assistance appropriée aux musiciens concernés.

III. RELATIONS D'EMPLOI – CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 Relations d'emploi

- Le recours à l'emploi précaire a tendance à croître dans un grand nombre de secteurs, y compris celui du spectacle vivant. De la part de l'employeur, cela peut prendre la forme d'un recours au contrat de courte durée là où l'emploi permanent était auparavant la règle, ou d'une pression exercée sur l'artiste pour l'obliger à contracter en tant que travailleur indépendant, aux seules fins d'échapper au paiement des charges et aux autres responsabilités attachées à un contrat de travail.
- Il est généralement admis – et cela semble évident – qu'un orchestre ne peut donner la pleine mesure de ses moyens à moins d'être construit sur une architecture stable, ce qui requiert des emplois permanents. Le son, l'image et, *in fine*, la notoriété de l'orchestre dépendent d'une interaction subtile

entre des musiciens qui travaillent ensemble quotidiennement, ce qui ne peut être obtenu lorsque le personnel est constamment renouvelé.

- La précarité constitue une cause supplémentaire de stress dans la vie du musicien, ce qui tend à le dissuader de s'identifier à son orchestre, au détriment de l'efficacité et du succès de ce dernier. Il est par conséquent indispensable de lutter contre toute forme de travail précaire dans le secteur musical.

3.2 Temps de travail

- Il existe des similitudes et des différences entre les orchestres en ce qui concerne le temps de travail. Celui-ci peut être abordé sous l'angle (par exemple) :
 - du total des heures travaillées
 - de la répartition des heures de travail (durée des répétitions et des représentations)
 - de la manière dont les heures de « disponibilité » et le temps de trajet (notamment lors des tournées) sont éventuellement pris en compte comme temps de travail effectif.
- Quelle que soit la perspective retenue, il faut conserver le double objectif suivant :
 - permettre à l'orchestre d'accomplir sa mission artistique
 - tout en préservant la santé des musiciens et leur équilibre personnel.

L'échange d'information sur les meilleures pratiques existantes peut aider à améliorer l'organisation du travail, au bénéfice mutuel de l'orchestre et des musiciens.

3.3 Salaires – Mobilité – Délocalisations – Concurrence déloyale

- Il existe de nombreux exemples d'orchestres créés artificiellement pour les besoins exclusifs d'une tournée et qui sont démantelés dès la fin de celle-ci. Le nom peut demeurer le même d'une année sur l'autre, mais les musiciens peuvent venir de n'importe où, pourvu qu'ils acceptent les salaires extrêmement bas qui leur sont généralement offerts, sans parler des conditions misérables de logement et de restauration. Ces opérations sont le plus souvent le fait de tourneurs sans scrupule, au détriment du secteur et du public qui n'est pas informé des conditions dans lesquelles s'effectue la tournée.
- Le responsable de la tournée prétend habituellement que les musiciens travaillent en tant que prestataires de services, ce qui, en fonction de la législation du pays de destination, peut résulter en une absence d'obligation de respecter les accords collectifs en vigueur ou les lois et règlements applicables aux employeurs du secteur.
- Ces situations sont favorisées par les disparités économiques et juridiques existant entre les pays d'origine des musiciens concernés et celui où a lieu la représentation.
- Les échanges culturels contribuent à l'enrichissement mutuel et à la diversité culturelle et doivent à ce titre être encouragés et facilités, à condition que la mobilité repose sur la poursuite d'objectifs artistiques et en aucun cas sur des pratiques mercantiles abusives. En tout état de cause, ces échanges ne peuvent se substituer aux orchestres permanents qui accomplissent une mission d'intérêt général.
- Par conséquent, les organisations d'administrateurs, les syndicats de musiciens, les consommateurs et le public devraient unir leurs efforts pour combattre ces pratiques déloyales.